



RAPPORT
D'ACTIVITÉ

2023

Direction des Finances publiques de Nouvelle-Calédonie





Madame, Monsieur,

C'est dans un contexte difficile qu'intervient la publication du présent rapport d'activité.

L'actualité de la Nouvelle-Calédonie a en effet été marquée en mai 2024 par de nombreuses scènes de destructions, de violences et de pillages, causant des décès parmi les forces de l'ordre et la population ainsi que des dégâts matériels considérables.

La DFiP de Nouvelle-Calédonie témoigne son soutien à tous, en particulier aux entrepreneurs, commerçants et salariés dont l'activité a été touchée et aux structures et administrations ayant subi des dégradations. Elle appelle de ses vœux le rétablissement des conditions de stabilité et de paix pour tous les Calédoniens. À titre personnel, je renouvelle tout mon appui aux agents des finances publiques, qu'ils aient été touchés directement ou non par ce qui s'est déroulé, et je salue les marques de solidarité qui se sont exprimées au sein des équipes.

Dans ces circonstances, la DFiP et son réseau s'appliquent plus que jamais à apporter au Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, aux Provinces et aux communes un appui utile et la meilleure expertise pour répondre à la fragilisation de leurs finances. À cet égard, des mesures de soutien d'urgence viennent d'être décidées par l'État. Une vigilance accrue sera portée aux situations de trésorerie des collectivités, et à la fluidité d'exécution dans la chaîne ordonnateur-comptable, en dépenses comme en recettes.

La DFiP contribue également au déploiement le plus efficace possible des mesures de soutien et de reconstruction de l'économie calédonienne, en lien avec la cellule ministérielle créée à cet effet. La DGFIP a de nouveau prouvé sa réactivité en instaurant en urgence un fonds de solidarité dont les règles d'octroi se veulent simples et rapides. Aux côtés des chambres consulaires, la DFiP accompagnera au cas par cas les entreprises qui feraient état de besoins spécifiques.

Que ce premier semestre 2024 n'occulte pas pour autant tout ce qui a été accompli l'an passé. Tout au long de l'exercice écoulé, la DFiP a poursuivi les chantiers de modernisation de ses activités de gestion et de comptabilité publique, qui forment son cœur de métier. Ces chantiers, inscrits dans la feuille de route directionnelle *DFiP NC 2025*, elle-même enrichie du *Cadre d'Objectifs et de Moyens 2023-2027* élaboré au plan national, ont connu une nette progression en 2023.

Cela se vérifie notamment avec la forte accélération de la dématérialisation de la tenue des budgets des collectivités locales calédoniennes, dont l'intérêt en matière de continuité opérationnelle se justifie davantage encore à l'aune de la période actuelle. La dématérialisation concernait 33 % des opérations à fin 2023 (contre moins de 10 % à fin 2021), et 50 % des budgets. Cette bonne dynamique se poursuivra en 2024, avec en plus une nouvelle possibilité pour les ordonnateurs de signer par voie électronique les bordereaux de transmission lors des prochains exercices.

La démarche partenariale s'est également considérablement renforcée. Plus d'une trentaine de conventions d'offre de service ont ainsi été conclues en 2023 entre la DFiP et les collectivités intéressées. Elles fixent des objectifs correspondant aux besoins, tels que la facilitation des échanges entre ordonnateurs et comptables, l'amélioration de la qualité des comptes, la fiabilisation des bases de données, ou encore la sécurisation

des procédures. En 2024, une attention particulière sera portée au suivi de leur mise en œuvre, et sur leur adaptation aux nouvelles circonstances.

L'amélioration de l'organisation du réseau de la DFIP, telle qu'elle avait été planifiée dans la feuille de route, a été finalisée en 2023. Plus d'un an après la mise en place d'un conseil aux collectivités locales sur le périmètre de La Foa, les retours des communes bénéficiaires sont très positifs. Fort de cette expérimentation, le conseil aux collectivités locales est désormais élargi en 2024 au périmètre de Poindimié, en soutien de communes isolées géographiquement. En complément, la trésorerie de Poindimié est adossée à la trésorerie de la Province Nord afin de conforter et de sécuriser l'activité. En outre, la mission de recouvrement de l'impôt sur le revenu a été transférée de la Paierie à la Direction des Services Fiscaux au 1^{er} janvier 2024, dans un souci global de rationalisation. Une équipe de renfort a aussi été mise en place début 2024 pour venir en appui direct des autres postes. L'enjeu réside dorénavant dans la consolidation de cette nouvelle organisation.

La démarche de responsabilité sociétale et environnementale de la DFIP a été accentuée, en ligne avec les orientations nationales. Un effort supplémentaire a été fait sur l'attractivité de notre administration et l'accueil des nouveaux agents. Plusieurs actions ont été conduites en matière d'éco-responsabilité ou d'éco-mobilité, et un plan de transition écologique directionnel est en cours d'élaboration. En outre, le nombre d'agents télétravailleurs a progressé et concerne désormais plus d'un agent sur deux. La démarche sera encore amplifiée à l'avenir.

Un dernier mot sur nos systèmes d'information qui sont en pleine évolution, notamment en ce qui concerne la gestion du secteur public local pour les collectivités d'outre-mer. Le développement du futur logiciel financier, intitulé « SIICLOM »,

présente un caractère structurant pour le territoire et toute la zone Pacifique. Les équipes de la DFIP, en lien avec les services informatiques de métropole et les prestataires extérieurs, seront pleinement mobilisées pour la préparation de ce projet prévu pour 2025.

Au-delà de la réussite de ces chantiers, il convient de souligner les résultats positifs obtenus en 2023 sur tout le champ des activités courantes de la DFIP : de la tenue des comptes de l'État aux missions bancaires et de dépôts de fonds, en passant par les services du domaine, le recouvrement des amendes ou bien l'audit et le contrôle interne.

Une nouvelle fois, tout cela n'a été rendu possible que grâce au professionnalisme des équipes de la DFIP, à l'égard desquelles j'exprime ici mon entière gratitude. Je sais pouvoir compter sur leur implication et leur sérieux au quotidien, au service de notre administration et des usagers, et ce malgré les difficultés qu'ils ont pu récemment rencontrer dans l'exercice de leurs missions.

Je remercie aussi l'ensemble des partenaires, acteurs du public comme du privé, pour la richesse de nos échanges, toujours dans la recherche de l'intérêt général. Nul doute que notre collaboration devra s'intensifier en 2024, à l'aune des nouvelles problématiques que rencontre le territoire. La DFIP s'engage auprès de ses partenaires afin d'aborder les transitions en cours dans les meilleures conditions possibles, de soutenir l'ensemble des acteurs dans les épreuves qu'ils traversent avec la crise actuelle, et de préparer la reconstruction prochaine à laquelle il faudra s'atteler collectivement.

Je vous souhaite, Madame, Monsieur, une excellente lecture du rapport d'activité.

Le Directeur des Finances publiques
David LITVAN

TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

février	<p>Signature d'une convention de dématérialisation avec la Province Nord.</p>	
mars	<p>Première formation de régisseurs à La Foa dans le cadre du conseil aux collectivités locales.</p> <p>Rencontre avec les élus locaux à Koné, Poindimié et Hienghène pour présenter les chantiers de modernisation en cours.</p>	
avril	<p>Participation de la DFiP de Nouvelle-Calédonie au séminaire annuel de la Province Nord pour présenter le déploiement de la dématérialisation et le renforcement du conseil aux collectivités locales.</p> <p>Signature de conventions de partenariat avec les communes de Pouembout, Poum, Koumac, Voh et Kaala-Gomen.</p>	
mai	<p>Signature d'une convention de partenariat avec la ville de Nouméa.</p>	
juin	<p>Séminaire annuel plénier de la DFiP de Nouvelle-Calédonie pour présenter le Cadre d'Objectifs et de Moyens 2023-2027 de la DGFIP et l'avancement de la feuille de route « DFiP NC 2025 ».</p> <p>Nouveau comité de modernisation des Établissements publics de Nouvelle-Calédonie pour présenter le bilan de la gestion 2022 et les travaux menés dans le cadre des ateliers de modernisation (qualité comptable, partenariat, dématérialisation).</p>	
juillet	<p>Participation de la DFiP de Nouvelle-Calédonie à la réunion de l'Association française des maires de Nouvelle-Calédonie pour présenter les orientations stratégiques dans le secteur public local.</p>	

août	<p>Signature d'une convention de partenariat avec la Province Nord et de conventions de dématérialisation avec les communes de Canala, Kouaoua, Touho, et le SIVOM Côte Est.</p>	
septembre	<p>Signature d'une convention de partenariat avec le Centre hospitalier spécialisé Albert Bousquet.</p>	
octobre	<p>Organisation du concours commun DGDDI / DGFIP de catégorie C à l'Université de Nouvelle-Calédonie.</p> <p>Nouveau comité de modernisation de la Province des Îles pour présenter les offres en matière de partenariat et l'enrichissement du contrôle interne.</p>	
novembre	<p>Participation de la DGFIP aux « assises de la Fonction publique » organisées par le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie.</p> <p>Visite du Procureur général près la Cour des comptes à la DFIP de Nouvelle-Calédonie pour présenter la nouvelle responsabilité des gestionnaires publics.</p> <p>Visite du Ministre de l'Économie et des Finances pour proposer un plan de sauvetage de la filière nickel et valoriser les leviers de diversification de l'économie calédonienne.</p>	 
décembre	<p>Signature d'une convention de partenariat avec la commune de La Foa.</p>	

SOMMAIRE

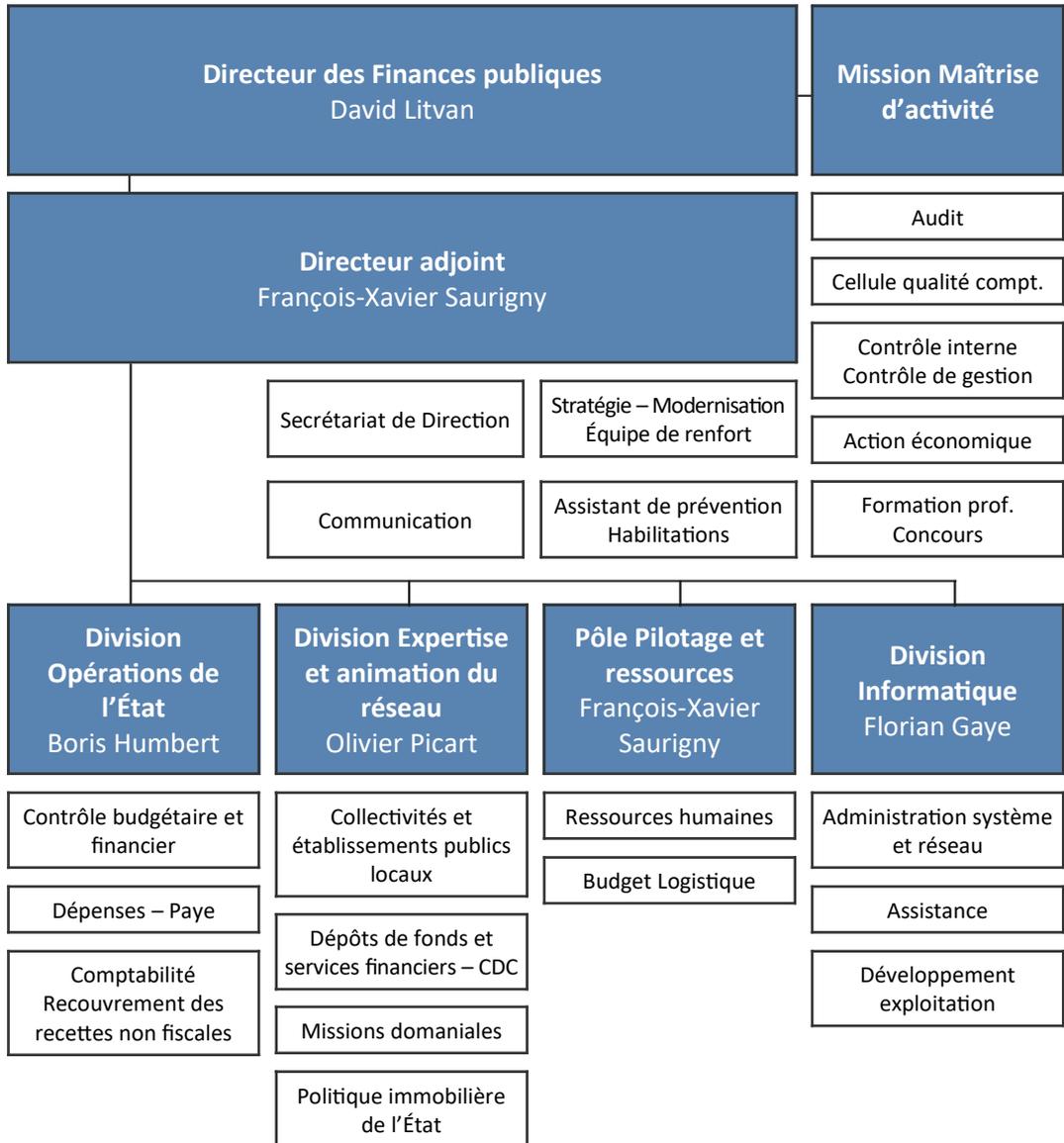
Éditorial	3
Temps forts de l'année	5
Sommaire	7
Implantations	9
Organigramme	10
Activités de la DFiP et du réseau	11
Les comptes de l'État	11
La comptabilité de l'État	11
Les dépenses de l'État	11
Les payes de l'État	11
La répartition des transferts de l'État	11
Le contrôle budgétaire	11
La dématérialisation	12
La gestion financière du secteur public local	12
La comptabilité des collectivités locales	12
La qualité des comptes	12
La maîtrise des risques	12
La dématérialisation	13
La situation financière des collectivités	13
Le partenariat	13
Le conseil aux collectivités locales	14
Le recouvrement	14
Les amendes	14
Les recettes non fiscales	14
Activités bancaires et dépôts de fonds	14
La collecte et la gestion de fonds	14
L'activité bancaire Caisse des Dépôts et Consignations	15
Le Pôle de Gestion des Consignations	15
Missions domaniales	15
La gestion du parc immobilier de l'État	15
Les évaluations domaniales	15
La politique immobilière de l'État	15
Ressources et Maîtrise d'Activité	16
Organisation et ressources humaines	16
L'accompagnement des agents et des cadres	16
La formation professionnelle et les concours	16
Le déploiement du télétravail	16
L'environnement de travail	16
L'éco-responsabilité	16
Sécurité des activités et des procédures	17
Le contrôle interne	17
L'audit	17
Les aides fiscales à l'investissement	17
Systèmes d'information	17
Développement applicatif	17
Assistance et administration du réseau	18
Synthèses chiffrées	19

IMPLANTATIONS

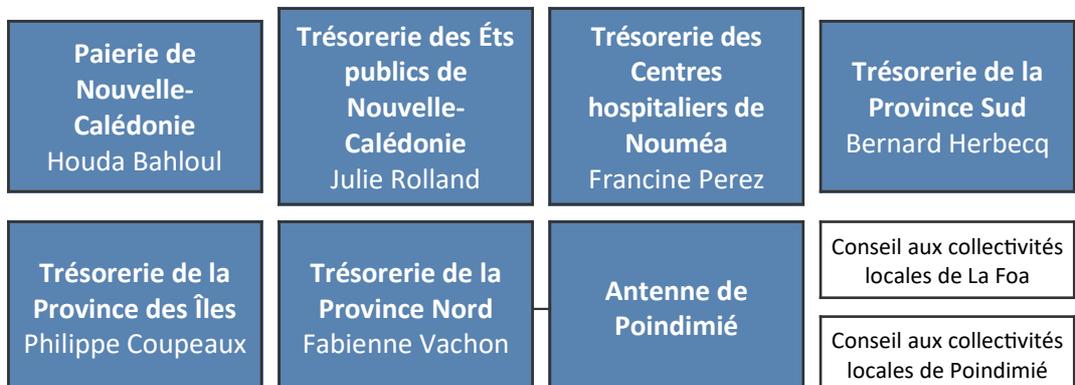


ORGANIGRAMME

Organigramme de la DFIP



Organigramme du réseau



Les comptes de l'État

La comptabilité de l'État

Le service comptabilité assure la tenue des comptes de l'État. Il centralise et contrôle quotidiennement les opérations comptables des huit trésoreries du territoire ainsi que les opérations émanant des autres services de la DFIP. Il supervise la confection des comptes de gestion du DFIP pour les deux domaines d'activité civil et militaire.

En 2023, le service a centralisé et transmis près de 900 000 virements bancaires vers l'IEOM et la Banque de France.

Les dépenses de l'État

Le service dépenses traite les demandes de paiement émanant des 4 centres de services partagés (plateforme interministérielle, Justice, Vice-rectorat, Défense).

Au titre de l'année 2023, on dénombre 58 000 demandes de paiement pour un montant de 392 M€ (hors payes, pensions, et charges sociales). Les dépenses d'intervention constituent la majorité des enjeux financiers (69 %), suivies des dépenses de fonctionnement (23 %) et des dépenses d'investissement (7 %). Le délai global de paiement s'établit à 18,09 jours, et le taux des demandes payées en moins de 30 jours est de 87 %.

Les payes de l'État

Le service de la paye procède au contrôle et au paiement des payes des agents des différents services de l'État en Nouvelle-Calédonie, en lien avec 11 bureaux de solde des services ordonnateurs.

En 2023, il a traité mensuellement 7 300 payes pour un enjeu financier annuel de 623 M€ (dont 394 M€ de rémunérations et 229 M€ de charges).

La répartition des transferts de l'État

Les transferts totaux de l'État vers le territoire s'élèvent à 1,68 Mds € en 2023. L'Éducation nationale constitue le premier poste de dépenses. Viennent ensuite le Ministère de l'Intérieur, des Outre-Mer et des Collectivités Territoriales, dont le budget inclut des dotations et des subventions aux collectivités calédoniennes ; puis la Défense.

L'État attribue des dotations chaque année à la collectivité de Nouvelle-Calédonie, aux provinces et aux communes. En 2023, ces dotations se sont établies à 253 M€.

L'État accompagne aussi l'investissement public et privé via notamment les contrats de développement et les aides fiscales à l'investissement outre-mer. Les montants alloués en 2023 s'élevaient à 160 M€.

Éducation nationale	429,2 M€
Intérieur, Outre-mer et collectivités terr.	403,6 M€
Défense	268,8 M€
Pensions civiles et militaires	157,5 M€
Aides fiscales à l'investissement	106 M€
Dotations aux communes	101 M€
Justice et Libertés	86,8 M€
Opérateurs de l'État et Université	78,9 M€
Autres	50,2 M€

Le contrôle budgétaire

Le service du contrôle budgétaire assure la mission de contrôle budgétaire régional.

À ce titre, en 2023, il a notamment procédé :

- à l'examen des 11 BOP déconcentrés représentant des enjeux financiers très divers (20 K€ à 92 M€), ainsi que des comptes rendus de gestion y afférents ;
- au visa de 225 actes de gestion tous BOP confondus. La dématérialisation de la procédure de visa des actes de gestion courante (affectations et engagements hors marchés publics) gérés par le CSPI est effective depuis le

1^{er} janvier 2023. Le travail de déploiement de la dématérialisation du visa sur l'ensemble des actes de gestion ainsi que pour les autres plateformes Chorus sera poursuivi en 2024.

Le service exerce également un contrôle économique et financier auprès de 4 établissements publics (un EPIC et trois GIP), à travers le visa de leurs actes de gestion ou du conseil de gestion (création, modification).

La dématérialisation

Le taux de dématérialisation native et duplicative des pièces-justificatives de la dépense atteint désormais les 92,5 % pour l'ensemble des 4 plateformes CHORUS.



La gestion financière du secteur public local

La comptabilité des collectivités locales

Les comptables publics du territoire assurent la tenue des comptes et l'exécution des opérations financières des collectivités

territoriales et des établissements publics.

L'exercice traditionnel de la campagne 2023 des comptes de gestion sur chiffres a été marqué par un léger fléchissement à la fois du taux de dépôt des comptes au 15 mars 2023 par les trésoreries, qui est de 68 %, et du taux de visa, qui s'établit à 67 %.

La célérité de production des comptes de gestion vise à permettre un vote du compte administratif de l'ordonnateur avant le vote du budget primitif de n+1.

La qualité des comptes

La qualité des comptes locaux est un enjeu partagé, tant par les collectivités locales que les comptables publics, et nécessite une implication constante de l'ensemble des acteurs. Elle peut désormais s'appuyer sur l'automatisation de 33 contrôles comptables et sur la mise en place récente d'un indicateur de pilotage comptable.

En 2023, cet indicateur s'établit à 83,57/100.

La maîtrise des risques

La division du secteur public local et la mission maîtrise des risques accompagnent les trésoreries et les collectivités dans la démarche d'un renforcement du contrôle interne. Des contrôles de régies sont en outre régulièrement effectués afin de sécuriser leurs activités.

Au cours de l'année 2023, sur les 186 régies du secteur public local recensées, 30 ont fait l'objet d'une vérification sur place avec, pour certaines, des anomalies constatées voire des fraudes.

Les travaux concernant la dématérialisation via Chorus Pro des factures fournisseurs dans le secteur public local se sont poursuivis en lien avec les collectivités volontaires, dans le but notamment d'améliorer le délai global de paiement et de sécuriser le processus de la dépense.

La dématérialisation

La dématérialisation des échanges dans le secteur public local et de la santé constitue un sujet fort pour la DGFIP et pour la direction locale.

L'année 2023 a été marquée par une forte accélération, avec plus de 30 % du nombre de mandats et plus de 50 % des budgets désormais sous format dématérialisé. Les efforts se poursuivent en 2024 avec la perspective de dématérialisation complète de collectivités générant une volumétrie importante.

L'arrêté interministériel visant à donner une base réglementaire sur le territoire à la dématérialisation de la chaîne comptable et financière, et plus particulièrement à la signature électronique, a été publié fin 2023. Il offre ainsi à toutes les collectivités du territoire la possibilité d'une dématérialisation totale. Le parapheur électronique qui sera proposé par les prestataires locaux permettra la signature des bordereaux journaux dans la continuité des flux.

En matière de cartes d'achat et de paiement par prélèvement automatique, une extension par arrêté à la Nouvelle-Calédonie des dispositifs déjà existants en métropole a été demandée. Dans l'attente de sa validation, les travaux se poursuivent avec les prestataires afin de co-construire une solution locale.

La situation financière des collectivités

La situation financière des collectivités locales fait l'objet d'un suivi renforcé. Les situations de trésorerie des collectivités font l'objet de remontées mensuelles aux bureaux réglementaires.

L'année 2023 a été marquée par une situation financière fragile, avec plusieurs réformes structurelles engagées. Les situations de trésorerie des hôpitaux, du régime de sécurité social, de la caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux et du

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ont fait l'objet d'un suivi attentif, afin de mieux accompagner les décideurs locaux.

Un soutien a été apporté aux comptables en produisant des analyses financières ciblées sur les collectivités en difficulté.



Le partenariat

Le partenariat vise à créer une dynamique d'amélioration des processus financiers partagée entre ordonnateurs et comptables locaux. Il consiste à mettre en œuvre conjointement des solutions d'optimisation des chaînes de la recette et de la dépense, de fiabilisation des comptes, ainsi que de modernisation des procédures.

En 2023, la démarche partenariale a été accentuée avec la signature de :

- 21 conventions de dématérialisation (dont Nouméa et la Province Nord) ;
- 8 engagements partenariaux (dont Nouméa, la Province Nord, le CHS et La Foa) ;
- 7 contrôles allégés en partenariat (dont le CHS, La Foa et les budgets annexes de Nouméa).

Des comités de modernisation ont été organisés avec les élus et les ordonnateurs sur tout le territoire.

À ces occasions la dématérialisation de la chaîne comptable, la dématérialisation des moyens de paiement, le renforcement du partenariat et le nouveau régime de

responsabilité des gestionnaires publics ont été valorisés.

Le conseil aux collectivités locales

Cette nouvelle offre de services à destination des collectivités locales vise à leur apporter des prestations sur mesure sur toutes les questions budgétaires et comptables, financières, économiques et patrimoniales, etc., qu'elles peuvent rencontrer. La division du secteur public local encadre les missions des conseillers aux collectivités locales du territoire.

Après la mise en place du premier conseiller aux collectivités locales du territoire sur le périmètre de La Foa au 1^{er} janvier 2023, le bilan est très positif.

Un second conseiller aux collectivités locales a pris ses fonctions au 1^{er} janvier 2024 à Poindimié et sur tout le périmètre de la côte Est, sur un territoire géographiquement étendu et marqué par des besoins spécifiques. Cette nouvelle offre de service est très attendue tant par les élus que par les administratifs.

Le recouvrement

Les amendes

La Trésorerie de la Province Sud est chargée du recouvrement des amendes forfaitaires majorées (AFM) et amendes et condamnations pécuniaires (ACP) de l'ensemble du territoire, en lien avec le service comptabilité de la DFIP.

En 2023, tous types d'amendes confondus, les montants recouverts ont atteint 2,4 M€.

Les recettes non fiscales

Le service des recettes non fiscales est notamment chargé de recouvrer les titres de recettes établis par les différents services de l'État. Les catégories principales de produits à

recouvrer sont des indus de rémunérations, du fonds de solidarité, de bourses du Vice-Rectorat, de pensions versées par l'État, ou encore des indus de subventions accordées aux collectivités et établissements locaux.

Au 31 décembre 2023, le taux de recouvrement net est de 77,33 % sur l'exercice 2022 et de 23,46 % sur l'exercice 2023. Le montant des restes à recouvrer au 31 décembre 2023 s'élève à 4,53 M€ (en incluant les frais et majorations).



Activités bancaires et dépôts de fonds

La collecte et la gestion de fonds

La DFIP exerce la mission de collecte et de gestion des fonds confiés par les clients soumis à une obligation de Dépôts de fonds au Trésor (DFT) : régies de l'État ou du secteur public, université, lycées, autres établissements publics. Dans ce cadre, elle gère plus de 182 comptes DFT pour un encours de 250 M€.

En 2023, les clients ont effectué, par l'intermédiaire du service DFT, près de 82 000

virements pour un montant total de 138 M€, ce qui reflète une utilisation importante de ce moyen de paiement dématérialisé.

L'activité bancaire Caisse des Dépôts et Consignations

S'agissant de l'activité bancaire CDC, la DFiP gère notamment les fonds de certaines professions réglementées.

Pour l'année 2023, cela représente 83 comptes pour un encours total de 77 M€.

Une nouvelle convention de partenariat 2023-2027 a par ailleurs été signée entre la CDC et la DGFIP et est applicable depuis le 1^{er} janvier 2023. Elle confirme notamment le statut de PSEE – prestataire de service externalisé – de la DGFIP, et organise les règles de sous-traitance en matière bancaire.



Le Pôle de Gestion des Consignations

La DFiP exerce en parallèle les missions de Pôle de Gestion des Consignations pour la Nouvelle-Calédonie, ainsi que pour Wallis-et-Futuna.

Au 31 décembre 2023, le PGC de Nouméa comptait 770 dossiers de consignations actifs pour un montant total de 4,8 M€ dont 4,4 M€ pour la Nouvelle-Calédonie.

Missions domaniales

La gestion du parc immobilier de l'État

Le service du domaine s'occupe de gérer le parc immobilier de l'État existant, avec la rédaction et la conclusion des baux et des conventions d'occupation.

En 2023, près de 170 actes de gestion ont été préparés et conclus.

Les évaluations domaniales

Le service du domaine effectue chaque année des évaluations domaniales au profit de l'Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier (ADRAF), des services de l'État, du service du domaine ou des réquisitions de justice.

En 2023, le service a procédé à 17 évaluations.

La politique immobilière de l'État

Un Schéma Directeur de l'Immobilier de l'État de la Nouvelle-Calédonie 2023-2027 a été mis en place fin 2023 et validé par la Direction de l'Immobilier de l'État début 2024.

Il prévoit la déclinaison suivante :

- établissement d'une charte de gouvernance ;
- définition du processus de labellisation des projets ;
- constitution d'un réseau de référents ;
- mise en place des différents axes, et notamment fiabilisation des données du référentiel technique (RT) ;
- organisation de Conférences de l'Immobilier Public réunissant les différentes administrations de l'État.

Organisation et ressources humaines

L'accompagnement des agents et des cadres

L'accompagnement des agents et des cadres vise à favoriser l'épanouissement professionnel personnel et collectif.

En 2023, des groupes de travail ont été menés afin d'améliorer l'accueil des agents nouvellement affectés dans les services. Des référents ont été nommés dans chacune des structures pour accompagner leurs futurs collègues sur tous les aspects pratiques, et le livret d'accueil a été actualisé et embelli pour mieux préparer l'arrivée sur le territoire. Ces actions ayant reçu des retours favorables, elles seront reconduites chaque année.

Dans le cadre du déploiement du modèle managérial à la DGFIP, le service de la formation professionnelle a organisé au premier trimestre 2023 un atelier afin d'échanger avec les managers de la Direction et d'optimiser à terme le fonctionnement du travail et les dynamiques d'équipes.

La formation professionnelle et les concours

Le service de la formation professionnelle et des concours se mobilise, tout au long de l'année, pour développer les compétences des agents grâce à la formation continue, et attirer de nouveaux profils via la promotion interne ou l'organisation des concours.

En 2023, 21 formateurs ont été mobilisés pour les formations métiers ou les préparations aux concours. Près de 80 % des agents de la DFIP ont bénéficié d'au moins une formation, pour un total de 160 jours de formation comptabilisés.

Par ailleurs, 16 concours ont été organisés au titre de la session 2023-2024 dont 7 avec des épreuves orales. Plus de 1 120 candidats se sont présentés aux épreuves écrites et 27 d'entre eux ont obtenu l'admission.

Le déploiement du télétravail

Le télétravail, déployé massivement lors de la crise sanitaire, constitue une nouvelle modalité de travail au sein de la DFIP.

En 2023, 54 agents se sont inscrits en télétravail après 43 agents en 2022, en augmentation de 25 % sur un an. 40,60 % des effectifs ont télétravaillé, pour une moyenne cumulée de 89 jours de télétravail mensuels.

L'environnement de travail

Différents travaux pilotés par le service budget-immobilier-logistique ont porté sur :

- la sécurisation des locaux (remise aux normes électriques, remplacement de portes et volets) ;
- la rénovation des bâtiments (rénovation de logements, réparation diverses) ;
- l'amélioration des conditions de vie au travail (création d'espaces de convivialité, réagencement des locaux).

L'éco-responsabilité

Plusieurs actions ont été réalisées dans le cadre de la transition écologique :

- élaboration du plan de transition énergétique directionnel ;
- accompagner les bonnes pratiques (recensement des idées, enquête sur l'éco-mobilité, campagnes de communication et défis collectifs) ;
- transformations bâtementaires (renouvellement des climatiseurs énergivores, installation de douches sur les lieux de travail pour favoriser les mobilités douces, pose de stores,
- déploiement de l'outil OSFI pour le suivi de la consommation en eau et électricité).
- achats de fournitures de bureau et d'hygiène labellisées durables.

Sécurité des activités et des procédures

Le contrôle interne

Le plan directionnel de contrôle interne est élaboré chaque année sur la base des orientations nationales et des risques identifiés localement.

Pour l'année 2023, 42 thèmes de contrôles concernant l'ensemble des services de direction et postes comptables étaient programmés. Les taux de réalisation des contrôles (99,24 %) et l'indice de conformité des opérations (93,80 %) restent très satisfaisants. Ils témoignent d'un dispositif de contrôle interne efficace et d'une forte implication de l'ensemble des services dans la mise en œuvre du dispositif de maîtrise des risques.

L'audit

L'année 2023 a vu la réalisation de 15 missions d'audit qui ont notamment porté sur l'organisation du réseau, le déploiement de conventions de contrôle allégé en partenariat et les régies.

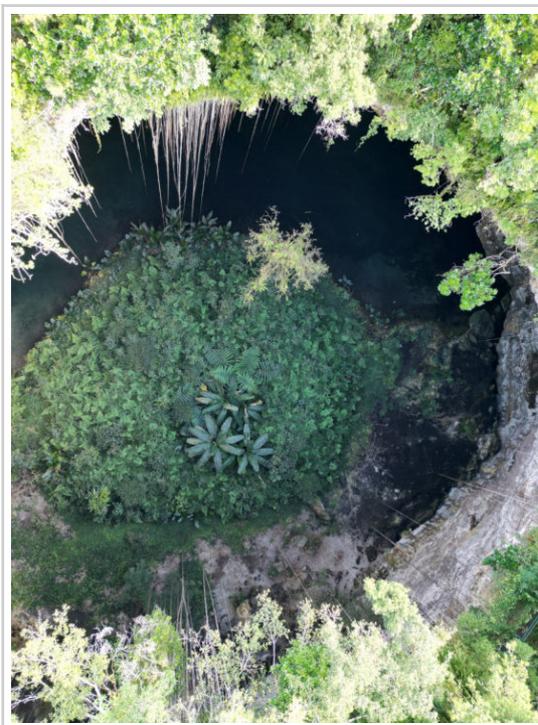
Les aides fiscales à l'investissement

Les dispositifs d'aides fiscales à l'investissement outre-mer permettent à des contribuables métropolitains de bénéficier d'une réduction ou d'une déduction d'impôt à raison des investissements qu'ils acquièrent et qu'ils donnent en location à des entreprises situées dans les départements ou les collectivités d'outre-mer.

Les projets d'investissements éligibles sont répartis en deux catégories. D'une part, les projets soumis à agrément préalable de la DGFIP (secteurs sensibles et/ou montants importants des investissements réalisés). Dans le cadre de la procédure, la DFiP rend des avis sur sollicitation du Haut-

Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie. D'autre part, les projets dits de « plein droit », qui ne nécessitent pas d'agrément. La DFiP procède alors au contrôle a posteriori des aides ainsi perçues.

Au titre de l'année 2023, 39 projets d'investissements ont fait l'objet d'un agrément pour un coût budgétaire estimé à 47 M€ pour l'État. Les données relatives au plein droit, connues avec une année de décalage, indiquent quant à elle que plus de 2 953 projets d'investissements ont bénéficié des aides en 2022, pour un coût budgétaire estimé à 59 M€ pour l'État.



Systemes d'information

Développement applicatif

L'équipe informatique assure la maintenance courante des applications développées localement et exploitées par les services de Nouvelle-Calédonie mais aussi de Polynésie française. Elle est également mobilisée tout au long de l'année sur plusieurs chantiers de développement à fort enjeu.

L'année 2023 a été marquée par la réalisation et la finalisation des opérations de fusion informatique des bases comptables de la Trésorerie de la Foa et de la Trésorerie de la Province Sud.

Les travaux préparatoires au transfert du recouvrement de l'impôt sur le revenu de la Paierie vers la Direction des services fiscaux ont été réalisés, celui-ci étant effectif depuis le 1^{er} janvier 2024.

L'équipe informatique a également assuré le suivi du passage à la norme SEPA (projet COPS/SI3COM) et a poursuivi sa participation aux réunions techniques et ateliers métiers du futur système d'information comptable et financier des Trésoreries de la zone Pacifique (projet SIICLOM).

Elle a continué en outre d'enrichir l'info-centre du secteur public local avec de nouvelles restitutions, et effectué la maintenance de l'applicatif de gestion des dépôts de fonds.

Elle a œuvré à la mise en conformité des éditions des avis de sommes à payer des amendes au regard des normes imposées (solution CLIC'ESI), ce qui permettra en cible l'externalisation des tâches et des coûts de l'édition, de l'affranchissement et de la mise sous pli des courriers.



Assistance et administration du réseau

L'équipe informatique exerce également les fonctions d'assistance et de suivi du parc informatique et du réseau.

Au titre des actions de 2023, elle a finalisé la migration sur le nouveau réseau interministériel de l'État (projet RIEv2), accompagné le déploiement de postes de travail supplémentaires pour le télétravail, via une prise en main à distance, et procédé au remplacement du serveur bureautique de la Paierie.

La sphère « État »

La comptabilité de l'État :

	2021	2022	2023
Nombre de virements bancaires	1 080 726	1 020 311	876 711
Nombre de régies d'État contrôlées	9	9	10

Les dépenses de l'État :

	2021	2022	2023
Nombre de budgets opérationnels de programme (BOP)	11	11	11
Nombre de centres de services partagés (CSP)	4	4	4
Nombre de demandes de paiement (DP)	53 500	56 300	58 016
Montant des DP (en M€)	471*	374	392
Délai global de paiement (en nombre de jours)	16,37	20,68	18,09
Taux de DP payées en moins de 30 jours	89,28 %	85,04 %	87,06 %
Nombre de payes mensuelles	7 120	7 200	7 334
Montant annuel total des payes et cotisations y afférentes (en M€)	576,8	592,6	623,3

* Dont 122 M€ de subvention à la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19.

La sphère « secteur public local »

La comptabilité des collectivités locales :

	2021	2022	2023
Nombre de comptes de gestion produits et contrôlés	196	190	187
Taux de visa des comptes de gestion au 15 mars n	68 %	76 %	67 %
Nombre de régies SPL	199	186	186
Nombre de vérifications sur place	41	38	30

Les dépenses des collectivités locales :

	2021	2022	2023
Nombre de mandats pris en charge	339 785	361 249	369 748
Dépenses prises en charge, y compris flux croisés entre collectivités (en Mds FCFP)	635	642	699

La dématérialisation :

	2021	2022	2023
Nombre de communes (sur 33) bénéficiant de la dématérialisation de la chaîne comptable et financière	12	12	17
Nombre de syndicats et CCAS bénéficiant de la dématérialisation	4	4	10
Taux de dématérialisation des budgets	28 %	28 %	49 %
Taux de mandats dématérialisés	5,52 %	11 %	33 %

Les recettes publiques locales :

	2021	2022	2023
Nombre de titres émis par les collectivités locales	150 578	177 839	177 164
Montant des prises en charge des titres émis par les collectivités locales (en Mds FCFP)	457	713	720
Taux de recouvrement des produits locaux pris en charge sur N-1	95,57 %	97,53 %	96,80 %
Reste à recouvrer des produits locaux sur exercice précédent (en Mds FCFP)	4	2,4	3,3
Taux de recouvrement des impôts des particuliers sur les prises en charge de N-1	94,43 %	94,37 %	94,56 %
Taux de recouvrement des amendes sur les prises en charge de N-1	18,18 %	15,42 %	22,73 %

Le domaine

	2021	2022	2023
Nombre d'actes de gestion (baux, conventions d'occupation précaire...)	166	173	168
Nombre de sites évalués	51	50	17
Nombre de ventes mobilières	12	10	284
Montant net des ventes mobilières réalisées (en €)	274 966	269 570	131 960
Nombre d'opérations validées de dons mobiliers par les administrations à des associations d'utilité publique	3	2	0
Nombre de cessions immobilières	3	0	0
Montant des produits de cessions immobilières (en M€)	4,8	0	0

Les services financiers

	2021	2022	2023
Nombre de comptes gérés par le Dépôt de fonds au Trésor (DFT)	178	176	182
Encours moyen des comptes gérés par le DFT (en M€)	273	317	250
Montant des virements effectués par le DFT (en M€)	135	150	138
Evolution de l'encours des virements entre N-1 et N	+8 %	+11,10 %	- 8 %
Nombre de dossiers de consignations actifs	645	693	770
Montant des consignations (en M€)	5,1	5,6	4,8
Nombre de comptes Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	100	83	83
Nombre de tiers	48	37	37
Solde CAV (en M€)	183,7	148	77

Ressources humaines et budget-immobilier-logistique

Les effectifs :

	2021	2022	2023
Agents	136	136	132
Taux d'agents en séjour réglementé	45 %	45 %	41 %
Taux de rotation de l'effectif	15 %	15 %	14 %

La formation :

	2021	2022	2023
Taux de bénéficiaires d'une formation	77,98 %	78 %	76,80 %
Jours de formation	174,5	180	159,7
Nombre de stagiaires	202	218	197
Nombre de formateurs	21	21	21

Le budget de la DFIP de Nouvelle-Calédonie :

	2021	2022	2023
Autorisations d'engagement (AE) (en €)	1 543 312	1 655 170	1 495 014
CP (en €)	1 543 312	1 652 881	1 495 579
Dépenses immobilières (en €)	488 900	346 352	458 185
Dépenses métiers (en €)	826 360	983 035	703 660
Dépenses informatiques (en €)	74 570	106 807	82 311
Dépenses de fonctionnement courant (en €)	153 482	160 679	251 423

La maîtrise des risques et l'action économique

Le contrôle interne :

	2021	2022	2023
Taux de réalisation global du plan local de contrôle interne	98,10 %	97,78 %	99,24 %
Indice de conformité des contrôles	97,66 %	98,02 %	93,80 %

L'aide fiscale à l'investissement outre-mer

	2021	2022	2023
Nombre de dossiers présentés à l'agrément	26	31	39
Montant global d'investissements (en M€)	76,8	144,5	134
Nombre de dossiers liés au secteur des mines	17	15	18
Part des demandes d'agrément relatives aux mines en termes de montant	38,96 %	34,86 %	14 %

Direction des Finances publiques de Nouvelle-Calédonie
Immeuble Waruna 1 – 4 rue Paul Montchovet
BP E4 – 98848 Nouméa

 dfip988@dgfip.finances.gouv.fr –  (+687) 27 92 00

Publié en version numérique en juin 2024